

SIGNATA

Annales des sémiotiques / Annals of Semiotics

Consignes de soumission de dossiers

Signata est ouverte à la soumission de dossiers par des directeurs externes.

Pour soumettre une proposition de dossier, il convient d'envoyer les informations suivantes à l'adresse du secrétariat de la revue, signata.annales@gmail.com :

- un argumentaire général, d'environ 3 000 signes, expliquant la problématique visée par le dossier ;
- un projet de table des matières, proposant un découpage en sections et une articulation de la problématique ; la table des matières ne comportera pas plus d'une quinzaine de titres d'articles ;
- une explicitation et une justification de la forme de recrutement des auteurs du dossier (appels à communication ou auteurs sur invitation) ;
- un calendrier de travail, qui précisera, en cas d'acceptation du projet de dossier, les dates de remise des articles (1^{re} version / version définitive).

Sur ce dernier point, le calendrier devrait respecter les échéances suivantes :

- mai x : date limite de réception des propositions de dossier
- janvier $x+1$: réception des versions finales des articles
- oct./nov. $x+1$: parution du dossier.

Selon le rythme des dossiers soumis, le comité de direction peut envisager la parution de deux numéros sur une même année. Dans tous les cas, les versions finales des articles doivent être remises au moins 10 mois avant la parution prévue du dossier. Les projets de dossiers sont évalués par le comité de direction de la revue.

Une fois le projet de dossier accepté, les articles font eux-mêmes l'objet d'une évaluation, selon les principes suivants :

– Les articles des dossiers externes sont évalués par le comité de lecture de *Signata*, en bonne intelligence avec les directeurs externes. Il faut entendre par là que le comité de rédaction communique directement avec les directeurs du dossier et que ceux-ci communiquent directement avec leurs auteurs, en mettant en copie le comité de rédaction de la revue, à cette adresse (signata.annales@gmail.com), pour tout échange portant sur l'évaluation. Les auteurs sont informés de la procédure d'évaluation du dossier par les directeurs du dossier, qui leur communiquent le présent document.

– Après réception des évaluations, les auteurs sont tenus d'y répondre, en soumettant une nouvelle version de leur article, accompagnée d'une note de révision qui explicitera la manière dont l'auteur a pris en considération les remarques de l'évaluation.

- Les directeurs du dossier s’engagent à ce que les articles du dossier, quelle que soit leur orientation disciplinaire principale, veillent à entretenir un dialogue avec les travaux récents en sémiotique.
- Les directeurs du numéro sont responsables de la mise aux normes typographiques des textes acceptés. Pour le protocole rédactionnel des articles, voir le document *ad hoc* (http://web.philo.ulg.ac.be/signata/wp-content/uploads/2015/05/SIGNATA_SoumissionArticles.pdf). En l’absence du respect de ces normes, le comité de rédaction pourra décider du refus des textes concernés.
- Le comité de direction de *Signata* reste l’arbitre de la qualité scientifique finale des textes publiés.